AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

221C0952
FR0010082305-FS0334

4 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IVALIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 avril 2021, complété par un courrier reçu le 3 mai, la société à responsabilité limitée RGIS Spécialistes en Inventaire[1] (« RGIS », Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2021, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% 30%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote, et de 95% du capital, de la société IVALIS et détenir 1 246 648 actions IVALIS représentant autant de droits de vote, soit 95,13% du capital et 90,74% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IVALIS hors marché[3].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE déclare que :

 - RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE a financé l'acquisition des actions IVALIS visées dans cette déclaration au moyen de fonds propres du groupe ;

 - RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE agit seule et n'agit pas de concert avec des tiers ;

 - RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE contrôle IVALIS au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;

 - RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE déposera une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions IVALIS conformément à la réglementation applicable, à l'issue de laquelle elle a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire ;

 - RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE continuera ses achats à compter du début de la période d'offre, conformément à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF ;

[1] Contrôlée par la société du droit de l'état du Delaware RGIS Services LLC (2000 Taylor Road Auburn Hills, MI 48326, USA).
[2] Sur la base d'un capital composé 1 310 486 actions représentant 1 373 919 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, en prenant en compte l'absence de droits de vote des 108 actions de préférence IVALIS et la perte des droits de vote double des 1 246 648 actions IVALIS objet de la présente déclaration.
[3] Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés RGIS et Ivalis en date du 3 mars 2021.

- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE entend poursuivre la stratégie industrielle actuelle d'IVALIS, dans le cadre d'une intégration au sein du groupe RGIS. Cette stratégie et, le cas échéant, les opérations liées à la mise en œuvre de celle-ci, feront l'objet d'une description dans la note d'information qui sera publiée à l'occasion du dépôt par RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE d'une offre publique d'achat obligatoire sur les actions IVALIS ;

- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE ne détient aucun instrument financier ni n'est partie à aucun des accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L .233-9 du code de commerce ;

- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'IVALIS ;

- Dans le cadre du changement de contrôle d'IVALIS :
 (i) les nouveaux membres du conseil de surveillance désignés par le groupe RGIS en remplacement des membres démissionnaires sont les suivants : Monsieur John MADDEN a été nommé membre et président du conseil de surveillance, Madame Elise CORDIER et Monsieur Pierrick MIN ont été nommés membres du conseil de surveillance.
 (ii) en remplacement de membres démissionnaires du directoire, Messieurs Asaf COHEN et Heinz KRAUSE ont été nommés respectivement président du directoire et membre du directoire.

- Aucune autre nomination de mandataires sociaux n'est envisagée. »
